

Original : Anglais

**RÉSOLUTION  
DE LA TRENTE QUATRIÈME SESSION  
DU COMCEC**

**(İstanbul, 26-29 novembre 2018)**

La Trente-quatrième Session du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 26-29 novembre 2018 à İstanbul, Turquie ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence du Sommet Islamique, qui s'est tenue à İstanbul, République de Turquie les 14-15 avril 2016, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Turquie, pour sa contribution à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique, et a exprimé sa profonde gratitude pour la mise en œuvre réussie du statut et de la stratégie révisés du COMCEC adoptés lors du 4<sup>ème</sup> Sommet Islamique Extraordinaire ;

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Économique du COMCEC en 2009, de la 45<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les États Membres en faveur de la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique qui s'est tenue les 14 et 15 août 2012 à Makka Al-Mukarramah ; et à l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté lors de la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence du Sommet Islamique tenue les 14 et 15 avril 2016 à İstanbul, en Turquie ;

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet islamique et au Statut du COMCEC, notamment pour servir de forum central permettant aux États Membres de débattre des questions économiques et commerciales internationales.

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques, Économiques

et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ;

Exprimant son appréciation aux Pays Membres pour avoir organisé des Conférences Ministérielles, Réunions, ateliers de travail, foires et autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA, l'OAIA et l'INMPI.

### **Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Ordre du jour : Point 2)**

1- **Salue** le Rapport sur l'état d'Avancement présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie ; **félicite** les Pays Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à sa mise en œuvre et **demande** aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer de soutenir sans réserve la mise en œuvre de la Stratégie.

2- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de présenter des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC durant les Sessions du COMCEC, les Réunions du Comité de Suivi et les autres forums pertinents de l'OCI.

3- **Salue** le bon déroulement des réunions des groupes de travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC et **salue également** les travaux de recherche et les perspectives sectorielles menées par le Bureau de Coordination du COMCEC notamment pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

4- **Félicite** les efforts déployés par les Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les États Membres dans leurs domaines de compétence et **salue** les recommandations de politique faites par les Groupes de Travail durant leurs réunions tenues en février-avril et septembre-novembre 2018.

5- **Félicite également** les efforts des Pays Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des recommandations ministérielles de politique du COMCEC, **invite** tous les Pays Membres à poursuivre leurs efforts, autant que possible, afin de mettre en œuvre les recommandations de politique, et **exhorte** les institutions pertinentes de l'OCI à soutenir les Pays Membres dans ce sens.

6- **Félicite** l'achèvement de treize projets financés dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2017 et le progrès accompli dans la mise en œuvre de dix-sept nouveaux projets en vertu du cinquième appel de projets en 2018 et **accueille** le sixième appel de projets fait par le Bureau de Coordination du COMCEC en septembre 2018.

7- **Invite** les Pays Membres à utiliser davantage le Financement de Projets du COMCEC pour mettre en œuvre les Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

8- **Appelle** les Points Focaux Nationaux ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour assurer l'efficacité de la communication et de la coopération.

9- **Invite** les Pays Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

10- **Encourage** les États Membres enregistrés aux Groupes de Travail du COMCEC, à participer de manière active aux prochaines Réunions des Groupes de Travail pertinents et de bénéficier du Financement de Projets du COMCEC pour réaliser leurs propres projets de coopération.

11- **Notant avec satisfaction** que le nombre de Pays Membres enregistrés à au moins un Groupe de Travail du COMCEC a atteint les 50 participants, **demande** aux Pays Membres qui ne participent pas encore, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.

12- **Salue** la tenue de la Sixième Réunion Annuelle de Coordination du Groupe de Travail des Points Focaux du COMCEC, organisée par le Bureau de Coordination du COMCEC les 3-5 juillet 2018 à Ankara, Turquie.

13- **Exhorte** les États Membres concernés à compléter les «Formulaires d'Évaluation» distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC afin faire le suivi de

la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC.

14- **Demande également** aux Points Focaux des Groupes de Travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

15- **Souligne** que le Financement de Projets du COMCEC peut être utilisé de manière plus efficace par les Pays Membres ayant des capacités avancées dans divers domaines de coopération, pour partager leur expérience avec les autres Pays Membres.

16- **Remercie** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la CICIA et l'INMPE pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie COMCEC.

17- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC d'étudier la possibilité de créer un nouveau Groupe de Travail chargé de traiter les questions émergentes cruciales telles que l'industrie, l'innovation, la recherche et développement, l'intelligence artificielle et d'autres questions connexes.

18- **Compte tenu** des développements récents et des tendances changeantes dans le monde, **demande** aux institutions de l'OCI concernées de prendre en considération les questions concernant l'industrie, l'innovation, la recherche et le développement, l'intelligence artificielle et d'autres questions connexes dans la conception de leurs futurs programmes et activités.

19- **Souligne** le rôle du COMCEC dans la coordination générale des activités de l'OCI en matière de coopération économique et commerciale entre les États Membres, conformément à son mandat.

20- **Souligne également** le rôle du BCC dans la réalisation d'activités avec les États membres, les institutions de l'OCI et d'autres organisations internationales afin de réaliser les objectifs du COMCEC tels qu'ils sont énoncés dans ses statuts.

21- **Demande** aux Institutions de l'OCI travaillant dans les domaines économique et commercial de poursuivre la coordination avec le Bureau de Coordination du COMCEC, y compris par le biais du Comité de Session, afin de garantir les progrès et la complémentarité dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et de l'OCI 2025 : Programme d'action,

en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement.

22- **Demande** au BCC d'envisager d'organiser des visites d'étude dans les Pays Membres demandeurs afin d'évaluer les besoins et les priorités des Pays Membres et de les aider à surmonter les défis de développement communs.

23- **Adopte** les recommandations de la 34<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC qui s'est tenue les 9-10 mai 2018 à Ankara, Turquie.

### **Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (Ordre du jour : Point 3)**

24- **Prend note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'action

25- **Souligne** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Programme d'Action du COMCEC, et **demande** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports exhaustifs sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi conformément aux précédentes résolutions pertinentes du COMCEC.

26- **Rappelant** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, **demande** aux États Membres de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

### **Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux États Membres de l'OCI (Ordre du jour : Point 4)**

27- **Prend note de** l'édition 2018 du rapport économique annuel de SESRIC intitulé «Perspectives économiques de l'OCI 2018 : Défis et opportunités pour réaliser l'OCI-2025» et exprime sa reconnaissance au SESRIC pour avoir fourni la première analyse détaillée des domaines prioritaires connexes de l'OCI-2025 : Programme d'action à travers une sélection d'indicateurs de performance.

28- **Invite** les États Membres à prendre en compte les défis et opportunités identifiés par le rapport afin d'atteindre les objectifs énoncés par l'OCI-2025 à travers une coordination et un partenariat efficaces.

29- **Confie** au SESRIC la mission de continuer de surveiller les développements économiques mondiaux et leur incidence sur les États Membres, et de présenter un rapport

lors des sessions annuelles du COMCEC.

### **Commerce Intra-OCI (Ordre du jour : Point 5)**

30- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC qui sert également de réunion préparatoire à la Session Ministérielle d'Échange de Vues, les 7 et 8 mars 2018 à Ankara, sous le thème «Faciliter le commerce» : Amélioration des Systèmes de Gestion des Risques Douaniers dans les États Membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politiques soumises par le biais des six titres suivants :

- Simplifier les procédures commerciales et la documentation
- Cadre légal et réglementaire
- Infrastructure Physique et modernisation
- Harmonisation et alignement des normes et de la conformité
- Adopter des mesures pour faciliter le commerce de transit
- Coopération régionale/internationale

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

31- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 12<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce tenue le 6 novembre 2018 à Ankara sous le thème «Améliorer les Programmes des Opérateurs Économiques Agréés dans les États Membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Encourager la conception d'un ensemble attrayant dans lequel les avantages procurés au secteur privé par le programme OEA sont supérieurs aux coûts supportés par les entreprises et les commerçants afin d'inciter les entreprises à participer au programme,
- Promouvoir une approche intégrée dans les dimensions législative, organisationnelle et opérationnelle avec d'autres agences gouvernementales lors de la phase de conception des opérateurs économiques agréés, afin d'éliminer les doubles emplois, les redondances et les procédures contraignantes,
- Encourager l'adoption et l'augmentation du nombre d'accords de reconnaissance mutuelle (ARM), car ils permettent aux détenteurs d'OEA de bénéficier d'avantages en matière de facilitation des échanges fournis par les pays partenaires,
- Améliorer la communication avec le secteur privé avec les opérateurs économiques agréés grâce à la gestion de la relation client,

- Soutenir la participation des PME à la chaîne d'approvisionnement afin de tirer pleinement parti des programmes d'OEA.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

32- **Fait appel** aux États Membres qui se sont enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce de participer à la 13<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce qui se tiendra le 7 mars 2019 à Ankara sous le thème «Augmenter la disponibilité publique des informations douanières dans les États Membres de l'OCI» et la 14<sup>ème</sup> Réunion qui sera organisée le 24 octobre 2019 à Ankara sous le thème «Faciliter le commerce de transit dans les États Membres de l'OCI en mettant l'accent sur l'AFC de l'OMC» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'enregistrer au Groupe de Travail de COMCEC sur le Commerce.

33- **Salue** les efforts du Surinam et du CIDC pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcer les Services de Soutien des PME au Surinam et en Guyane pour Augmenter la Participation aux Chaines de Valeur Mondiales» mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec la Guyane et la Turquie,
- Le Projet intitulé «Faciliter le commerce : L'identification des Obstacles Non Tarifaires parmi les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le CIDC en partenariat avec le Royaume du Maroc, le Sénégal et la République Arabe d'Égypte.

34- **Salue également** les efforts du Maroc, du Nigéria, du Soudan et de l'INMPI pour la mise en œuvre des projets suivants en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Étude de faisabilité sur l'interopérabilité de certains Systèmes à Guichet Unique dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Maroc en partenariat avec le Cameroun et la Tunisie,
- Le projet intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI par l'amélioration des mesures de facilitation des échanges dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec le Maroc et l'Indonésie,
- Le projet intitulé «Renforcement de la capacité institutionnelle pour les Systèmes à Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec quatre autres États Membres,
- Le projet intitulé «Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes

Halal de l'OCI/INMPI» mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec 20 États Membres.

35- **Demande** aux États Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (SIFC), la CICIA et l'INMPI dans le domaine du commerce et **appelle** ces institutions à envoyer des invitations aux États Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

36- **Prend note** du fait que le Centre de Recherche et d'Information de la Chambre Islamique (CRICI) de la République islamique d'Iran organisera un atelier de travail conjoint avec le SESRIC sur «L'impact des stratégies de l'entrepreneuriat sur le développement des PME» en 2019.

37- **Exprime** sa gratitude au Royaume du Maroc pour son accueil et au CIDC pour avoir organisé la Réunion d'Experts de Haut niveau sur les «Principaux obstacles à l'investissement et la facilitation de l'investissement en Afrique» les 24 et 25 janvier 2018 à Casablanca, Royaume du Maroc.

*i) SPC-OCI*

38- **Fait appel** aux États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les invite à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais.

39- **Se félicite** de la soumission au secrétariat du CNC de listes de concessions mises à jour par Turquie, Malaisie, Bangladesh, Pakistan, Jordanie, République islamique d'Iran, Maroc et le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au nom de ses six Pays Membres, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Qatar, Bahreïn et Oman, et **demande** au Secrétariat du Comité de négociation commerciale (CNC) de communiquer avec les États Membres participants concernés afin de garantir la soumission des listes de concessions dans le même format et les diffuser en conséquence entre les États Membres.

40- **Salue** les observations faites par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie au Secrétariat du CNC sur les mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI, et **demande** aux autres États Membres participants de notifier le Secrétariat du CNC des mesures internes pertinentes à adopter pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

41- **Accueille favorablement** l'offre de la République du Soudan d'organiser un «Atelier



de travail régional sur le SPC-OCI et le Système Commercial Multilatéral» à Khartoum les 17 et 18 décembre 2018 et la République du Suriname d'organiser un atelier de travail sur «le SPC-OCI et les Solutions Commerciales intra-OCI» à Paramaribo en 2019 en coopération étroite avec le Secrétariat du CNC.

42- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

*ii) Foires Commerciales Islamiques*

43- **Exprime** ses remerciements aux États Membres suivants pour avoir accueilli des Foires et Expositions Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC :

- La République de Turquie pour l'organisation et le CIDC et l'INMPI pour l'organisation de la «5<sup>ème</sup> Expo Halal de l'OCI» à Istanbul les 23 et 25 novembre 2017,
- L'État du Koweït pour avoir accueilli et le CIDC pour avoir organisé «l'Édition exceptionnelle du salon des États Membres de l'OCI» à Koweït-city, les 6-10 février 2018,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation de la «2<sup>ème</sup> édition du Salon du mobilier et de la décoration d'intérieur des États membres de l'OCI» les 13-16 mars 2018 et du «11<sup>ème</sup> Salon des industries agroalimentaires des États Membres de l'OCI» les 20-23 mars 2018 à Djeddah,
- Le Royaume du Maroc pour l'accueil et le CIDC pour l'organisation du 4<sup>ème</sup> Salon Spécialisé sur « les Services de l'Enseignement Supérieur dans les Etats membres de l'OCI», à Casablanca les 26-29 avril 2018.

44- **Salue** l'offre des États Membres suivants d'organiser des Expositions et des Foires Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC entre 2018-2019 et **demande** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées à ces événements :

- La République de Turquie accueillera la «6<sup>ème</sup> Expo Halal de l'OCI» à Istanbul du 29 novembre au 2 décembre 2018 et la «7<sup>ème</sup> Exposition Halal de l'OCI» le 28 novembre - 1<sup>er</sup> décembre en coordination avec l'INMPI,
- La République de Côte d'Ivoire accueillera à Abidjan, du 7 au 9 décembre 2018, la «4<sup>ème</sup> exposition sur la santé de l'OCI» et le «Forum et exposition sur l'économie sociale et solidaire» en collaboration avec le Groupe de la BID à Abidjan au premier trimestre de 2019,

- L'État du Koweït accueillera les 5-8 mars 2019 «une édition exceptionnelle de l'Exposition du tourisme et de l'artisanat des États Membres de l'OCI» et un «Salon de la construction et de la décoration pour les États Membres de l'OCI» les 8-12 octobre 2019 à Koweït City,
- Le Royaume d'Arabie Saoudite accueillera la «12<sup>ème</sup> Exposition des Industries Agro-Alimentaires des États Membres de l'OCI», à Djeddah, du 12 au 26 mars 2019,
- La République d'Irak accueillera le 16<sup>ème</sup> Salon du Commerce de l'OCI à Bagdad les 7-13 avril 2019,
- Le Royaume du Maroc accueillera l'Expo et le Forum sur le transport et la logistique des États Membres de l'OCI parallèlement à LogisMed 2019 à Casablanca les 9-11 avril 2019 ;
- La République populaire du Bangladesh accueillera l'exposition sur l'économie maritime et la construction navale et la pêche des États Membres de l'OCI à Dhaka les 1-4 mai 2019 ;
- La République islamique d'Iran accueillera le «3<sup>ème</sup> Salon sur le Tourisme des États Membres de l'OCI» à Téhéran en 2019,
- Les Émirats arabes unis accueilleront l'exposition universelle «EXPO 2020 Dubai» à Dubaï de novembre 2020 à avril 2021.

45- **Prend note** de l'offre de la République islamique d'Iran qui organisera la «12<sup>ème</sup> Exposition Internationale du Tourisme et des Industries Connexes» et de la conférence intitulée «L'Orientation Halal, la nouvelle tendance mondiale», tenue simultanément les 12-15 février 2019 à Téhéran et «La 1<sup>ère</sup> Exposition Halal d'Iran» en novembre 2019 et **demande** aux États Membres de participer activement à ces événements.

46- **Réitère** sa demande envers les États Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

47- **Réitère également** sa demande envers le CIDC pour qu'il continue d'organiser ses foires sectorielles spécifiques en collaboration avec les États Membres et qu'il soumette régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des foires lors des Sessions du COMCEC.

### *iii) Assistance Technique liée à l'OMC*

48- **Exprime** ses remerciements et sa gratitude au Groupe de la BID et au CIDC pour avoir organisé des cours et séminaires de formation liés à l'OMC à l'intention des États Membres et souligne la nécessité de diffuser plus efficacement les informations relatives

aux cours de formation parmi tous les États Membres.

49- **Appelle** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres sur l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **demande** à la BID et au CIDC de mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

50- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

51- **Remerciant** le CIDC, le Secrétariat général de l'OCI, le bureau de Genève de l'OCI et le Groupe de la BID d'avoir organisé un atelier et préparé une étude sur les «Options pratiques pour accroître la coordination des États membres de l'OCI à l'OMC», **prend note** de l'étude susmentionnée préparée par le CIDC et Groupe de la BID et **demande** au Groupe de la BID et au CIDC de poursuivre leurs efforts pour améliorer la coordination avec l'OMC et **demande également** aux missions permanentes des Pays Membres de participer activement aux réunions de coordination à Genève.

52- **Demande** au Groupe de Travail sur le Commerce d'examiner, le cas échéant, lors de ses réunions futures les questions liées à l'OMC et le Bureau de Coordination du COMCEC, en collaboration avec la BID et le CIDC, d'envisager la possibilité d'organiser une Réunion Ministérielle Consultative sur l'OMC en marge de la Session Ministérielle du COMCEC .

53- **Exprime sa gratitude** à l'État des Émirats arabes unis d'avoir accueilli et au CIDC et à la BID d'avoir organisé un atelier sur la onzième Conférence Ministérielle post-OMC des États Membres de l'OCI à Dubaï les 19-20 novembre 2018.

54- **Accueille** l'offre de la République islamique du Pakistan et la République de Turquie de partager leurs expériences liées à l'OMC avec les pays non membres de l'OCI par le biais de programmes de formation en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI afin de faciliter leur processus d'accession.

55- **Appelle** les Pays Membres et les institutions compétentes de l'OCI à apporter leur soutien aux Pays Membres qui ont besoin d'une assistance technique en matière de facilitation du commerce, y compris les aspects techniques, juridiques et infrastructurels,

ainsi que pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation du Commerce.

*iv) Activités de Financement du Commerce*

56- **Apprécie** les activités de financement, de promotion et de développement du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les États Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

57- **Prend note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint depuis sa création en 2008 et jusqu'à présent US\$ 43,9 milliards et US\$ 34,5 milliards respectivement, et le total de leurs approbations et décaissements en 2017 ont atteint US\$ 4,9 milliards et US\$ 3,4 milliards respectivement.

58- **Salue** les efforts de la CIFC dans le financement des PME et des États Membres les Moins Avancés, et **prend note** de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emploi, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

59- **Invite** les États Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et SIACE), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

60- **Prend note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la SIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), Programme Spécial pour l'Asie Centrale (PSAC), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain (AATB), le Fonds de développement du commerce, le Programme pour les PME d'Afrique de l'Ouest et le Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités de la SIFC.

61- **Prend note** des efforts déployés par la SIFC pour mettre en œuvre des Programmes commerciaux intégrés pour le développement des produits de base, notamment le Programme de Développement du Café en Indonésie, le Programme de Renforcement des Liens en Guinée et le Programme Cotton Bridge.

62- **Prend également note** des efforts déployés par la SIFC pour la diversification des

Instruments Financiers Islamiques, en soutenant des programmes de formation sur la finance islamique et en promouvant les solutions de Financement Islamique dans les forums internationaux.

63- **Prend note** du Programme de Renforcement des Capacités de haut niveau fourni par la SIFC aux pays de la CEI et à l'Afghanistan sur les Renseignements sur les Marchés, dans le cadre des Programmes d'Assistance Technique liée au commerce fournis aux Pays Membres, et **appelle** les institutions de l'OCI concernées à se joindre à ces efforts et à les soutenir.

64- **Félicite** la CIFIC pour l'organisation de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'Administration du Programme «Ponts du commerce arabo-africain» (AATB) au Maroc, qui fait appel à la CIFIC de poursuivre la mise en œuvre réussie du plan d'action visant à renforcer les flux commerciaux entre les régions arabe et africaine, et invitent les Pays Membres des deux régions à soutenir et coopérer avec la CIFIC pour la mise en œuvre de ce programme.

65- **Félicite** les efforts déployés par la CIFIC pour mettre en œuvre le Programme de Réduction des Aflatoxines en Gambie.

66- **Prend note** des efforts de la SIACE en tant que seule société multilatérale d'assurance du crédit à l'exportation et de l'assurance des investissements au monde offrant des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la Charia.

67- **Prend note avec satisfaction** que le montant total de l'assurance entreprise fournie par la SIACE s'est élevé à 29 milliards USD au cours des cinq dernières années et que la Société avait facilité 11,27 milliards USD en transactions commerciales et investissements directs étrangers en 2017.

68- **Prend note** avec satisfaction de l'initiative du Groupe de la BID intitulée «Business Intelligence Center de l'OCI» dirigée par la SIACE et **demande** au groupe de la BID, en particulier la SIACE, de commencer à mettre en œuvre cette initiative en tant que Programme de l'OCI relevant de l'un des Pôles Régionaux de la BID, en partenariat étroit avec le SESRIC et d'autres institutions pertinentes de l'OCI, selon les besoins.

***v) Les Activités Commerciales de l'INMPI***

69- **Salue** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et les projets de développement de capacité des États Membres.

70- **Salue** la République de Côte d'Ivoire, l'État du Qatar, la République du Kazakhstan et la République d'Ouzbékistan, comme nouveaux membres à l'INMPI, ce qui a augmenté le nombre des États Membres de l'INMPI à 37, et 3 Observateurs, et **invite** les États Membres concernés à devenir membres de l'INMPI et à participer activement à ses comités techniques (CT), et Conseils de Métrologie et d'Accréditation.

71- **Se félicite** de la visibilité croissante de l'INMPI et **exprime** ses remerciements à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence et **invite** les États Membres à soutenir le renforcement de sa visibilité dans les forums internationaux, notamment par son adhésion à l'observateur à l'OMC - Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

72- **Invite** les États Membres à adopter et à utiliser les normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales en vue de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce entre les États Membres, et **invite** les États Membres concernés qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.

73- **Exprime sa reconnaissance** à la République de Turquie pour son accueil et à l'INMPI et le CIDC d'avoir soutenu le Sommet Mondial Halal à İstanbul les 23-25 novembre 2017 et **fait appel** aux États Membres pour participer au prochain «Sommet Mondial Halal İstanbul 2018» qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2018, sous l'égide de la Présidence de la République de Turquie.

74- **Note avec satisfaction** l'organisation de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Conseil de gestion de la normalisation (SMC) tenue les 1 juin 2018, la 1<sup>ère</sup> Réunion de la Direction du Conseil d'Accréditation (CA) de l'INMPI tenue les 26-27 février 2018, la 2<sup>ème</sup> Réunion de la Direction du CA de l'INMPI tenue les 28-29 juin et la 5<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de métrologie (CM) de l'INMPI tenue les 19-20 avril 2018 à İstanbul, en Turquie.

#### **Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique (Ordre du jour : Point 6)**

75- **Prend note** des efforts entrepris par la CICIA pour l'organisation de forums, de programmes de formation, de réunions B2B, de séminaires et d'ateliers de travail dans l'intention de renforcer le rôle du secteur privé, d'élargir leurs réseaux et d'accroître leurs opportunités dans le commerce et l'investissement.

76- **Encourage** les Chambres de Commerce des États Membres à participer activement

aux activités de la CICIA.

77- **Prend note** de l'organisation du Programme de Formation sur «la Promotion de l'Entrepreneuriat Technologique et la Gestion des Incubateurs d'Entreprises et des Parcs Technologiques» les 23-25 avril 2018, à İstanbul, République de Turquie.

78- **Prend note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICIA et **appelle** le secteur privé des États Membres à participer activement aux activités suivantes :

- La 17<sup>ème</sup> Réunion du secteur privé pour les pays membres de l'OCI / Forum d'échanges commerciaux qui se tiendra en 2019,
- Le 10<sup>ème</sup> Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques qui se tiendra en 2019,
- Atelier de travail / Programme de formation spécialisé devant se tenir en 2019 sur la Promotion de l'industrie artisanale par le biais des PME ; développer les entreprises existantes par le développement des compétences et explorer les destinations du Tourisme de Santé,
- Atelier de travail sur la Promotion de la croissance et de la technologie vertes dans les interfaces alimentation-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités qui se tiendront au cours du premier semestre de 2019,
- Le Forum des Chambres de Commerce de l'OCI qui se tiendra en 2019.

79- **Prend note** que le CID, la division du secteur privé du groupe de la BID, a fourni un financement de \$910 millions en 2017 à 44 projets de développement du secteur privé dans 18 pays.

80- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC et de la 45<sup>ème</sup> Réunion du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, **se félicite** des récents développements concernant les préparatifs techniques et l'organisation de deux Réunions du Groupe de Travail les 13 avril 2018 et 9 juillet 2018 sur l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI affilié à la CICIA à İstanbul par TOBB et la CICIA et **demande** à la CICIA et au TOBB de finaliser les préparatifs techniques en vue de la mise en service du Centre d'arbitrage de l'OCI à İstanbul en 9 et **demande également** aux Pays Membres d'encourager leurs Chambres à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage.

**Améliorer le Transport et les Communications (Ordre du jour : Point 7)**

81- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11<sup>ème</sup> Réunion du COMCEC sur le Transport et les Communications le 15 mars 2018 à Ankara, République de Turquie, sous le thème «Gouvernance des Corridors de Transport entre les États Membres de l'OCI : Défis, Cas et Leçons de Politiques», **salue** ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer/Améliorer un cadre juridique, institutionnel et réglementaire propice à une coordination et une coopération efficaces entre les pays concernés et à la réalisation d'objectifs exigeant des réformes,
- Souligner l'importance d'un secrétariat/une unité de coordination des corridors afin de faciliter la gouvernance des corridors en assurant une communication et une coordination permanentes entre les pays concernés,
- Promouvoir le développement de la gouvernance des corridors de transport de manière holistique, en combinant des mesures concrètes telles que l'infrastructure et des mesures souples telles que le soutien politique, la consultation des parties prenantes et le renforcement des capacités,
- Rechercher le soutien des organisations internationales concernées pour faire progresser la gouvernance des corridors, en particulier au cours de la phase initiale de développement des corridors.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

82- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications le 11 octobre 2018 à Ankara, en Turquie, sous le thème «Planification des infrastructures de transport national dans les États Membres de l'OCI», **salue** ses recommandations de politiques :

- Élaborer des lignes directrices pour la préparation et la mise en œuvre des plans directeurs de transport nationaux en tenant compte des meilleures pratiques internationales pour des plans et des solutions plus intégrés et durables en matière terrestre et de transport.
- Identifier des indicateurs clés de performance complets et pertinents pour un suivi et une évaluation efficaces de la performance des plans de transport et de leurs résultats, et partager les résultats avec les parties prenantes concernées des secteurs public et privé.
- Améliorer la capacité de planification des États Membres de l'OCI en appliquant des méthodes contemporaines telles que la définition d'une vision avec une série d'objectifs sociaux et économiques.
- Améliorer le processus de planification des infrastructures de transport nationales



et encourager les partenariats public-privé (PPP), en particulier pour l'évaluation des besoins, la promotion des investissements, le bon fonctionnement des opérations et de la maintenance.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

83- **Invite** les États membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC à participer activement à la 13<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications qui se tiendra le 14 mars 2019 sous le thème «Améliorer les évaluations de projets de transport dans les Pays Islamiques», ainsi que sa 14<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra le 3 octobre 2019, sous le thème «Améliorer la gestion des risques dans les projets de PPP pour les transports dans les pays islamiques», et **invite également** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail sur le Transport et les Communications du COMCEC.

84- **Félicite** les efforts déployés par la Côte d'Ivoire en partenariat avec le Burkina Faso et le Mali pour la mise en œuvre réussie du projet intitulé «Améliorer les capacités en matière de sécurité routière en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali» en 2017 dans le cadre du quatrième appel à projets dans le cadre du cadre du Financement de projets du COMCEC.

85- **Salue également** les efforts de la Gambie, de l'Iran et de la Jordanie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Analyse des systèmes de gestion de la base de données routières dans certains États choisis de l'OCI» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigéria et le Sénégal,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité du corridor de transport Iran-Caucase» mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec l'Azerbaïdjan et la Turquie,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité pour la reconstruction de l'ancienne ligne de chemin de fer ottomane du Hejaz» mis en œuvre par la Jordanie en partenariat avec l'Irak et la Turquie,

86- **Félicite l'offre renouvelée** de la République du Soudan d'accueillir la Deuxième Conférence Islamique des Ministres des Transports en 2019 à Khartoum, et **appelle** les États Membres et les organes et institutions compétents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

87- **Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la BID pour opérationnaliser le corridor ferroviaire de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan, **a**

**demandé** au Secrétariat Général et au Groupe de la BID d'informer régulièrement les États Membres concernés sur les progrès réalisés dans la réalisation du projet dans les enceintes concernées de l'OCI.

88- **Prend note** de la proposition de la République islamique d'Iran sur le corridor transpérte et **renvoie** l'affaire au Groupe de Travail compétent du COMCEC.

### **Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif (Ordre du jour : Point 8)**

89- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui s'est tenue le 15 février 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de développement de destinations et d'institutionnalisation dans les Pays Membres de l'OCI», **se félicite** de ses recommandations de politique suivantes :

- Encourager la création/le renforcement des organisations de gestion de destination (OGD) locales et régionales public-privé avec l'attribution de responsabilités en matière de planification, développement, marketing et gestion de destination,
- Planifier l'offre et la demande ainsi que l'identification et le suivi des indicateurs de performance clés pour assurer le développement du tourisme durable à la destination,
- Encourager l'autofinancement des OGD et améliorer l'efficacité ainsi que la transparence dans l'utilisation et la gestion des ressources,
- Promouvoir des destinations en formant des alliances avec les pays de l'OCI et des alliances avec des parties prenantes externes.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

90- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 12<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme le 13 septembre 2018 à Ankara sous le thème «Stratégies de marketing pour les destinations dans les Pays Membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Création/Habilitation d'un organisme central (par exemple, une OGD) pour positionner la destination parmi les destinations concurrentes, pour créer l'image de marque de la destination et pour promouvoir la destination en utilisant des outils tels que les médias sociaux, le marketing numérique, les foires commerciales, les relations publiques et l'organisation de voyages de familiarisation.
- Encourager le développement de nouveaux produits (événements, festivals et autres produits appropriés) pour atténuer les effets négatifs saisonniers et les risques liés à

la dépendance à un produit ou à un marché unique.

- Gérer et réglementer les canaux de distribution existants, développer de nouveaux canaux de distribution pour éviter la dépendance et minimiser l'asymétrie de pouvoir entre les parties prenantes de la destination ainsi que les intermédiaires internationaux et établir des alliances stratégiques avec des parties prenantes externes susceptibles de créer des synergies pour la destination et d'autres collaborateurs (i.e. compagnies aériennes, organisateurs d'événements, etc.).
- Promouvoir la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion de données de marché sur les caractéristiques des visiteurs, la saisonnalité, la performance des canaux de distribution, les marchés sources, les tendances, etc., tout en respectant la confidentialité et la vie privée des individus, afin d'améliorer l'efficacité commerciale des parties prenantes de la destination ainsi que des OGD.
- Utiliser des plateformes numériques et des applications mobiles et accorder une attention particulière aux canaux de médias sociaux pour améliorer l'expérience touristique, la crédibilité de l'information et l'interaction entre les visiteurs dans le marketing de destinations.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

91- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme, à participer activement à la 13<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui sera organisée le 13 février 2019 à Ankara sous le thème «Stratégies de gestion de destinations durables dans les Pays Membres de l'OCI» et sa 14<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra le 5 septembre 2019 sous le thème «Développer des corridors de tourisme multi-destinations dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.

92- **Salue** les efforts du Mozambique, du Soudan, de la Gambie et du SESRIC pour la réussite des projets suivants soient mis en œuvre en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité de la Main-d'œuvre du Tourisme Favorable aux Musulmans» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec le Mali et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcement de la Capacité des Producteurs Artisans et des

Clients dans les Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec le Tchad et le Djibouti,

- Le Projet intitulé «Élaboration d'un Programme de Formation et de Certification pour l'Industrie Musulmane des Voyages, du Tourisme et de l'Hôtellerie» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Nigeria et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Programme de Formation sur le Développement et la Promotion du Tourisme Favorable aux Musulmans dans les Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 18 Pays Membres.

93- **Salue également** les efforts du Burkina Faso, du Mali, du Mozambique et du SESRIC pour la mise en œuvre des projets en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Renforcer la résilience du secteur du tourisme face aux crises par la communication» mis en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec le Niger et la Côte d'Ivoire,
- Le Projet intitulé «Formation sur la communication de crise dans le tourisme pour certains Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Mali en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Tourisme communautaire par la promotion des sites du patrimoine pour l'allègement de la pauvreté» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Amélioration de l'écosystème du tourisme islamique dans les Pays Membres de l'OCI : Destination et développement de l'industrie» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 13 Pays Membres.

94- **Salue** la tenue de la 10<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) du 5 au 7 février 2018 à Dhaka/Bangladesh et **se félicite** de la sélection de Dhaka/Bangladesh et de Gabala/Azerbaïdjan comme villes du tourisme de l'OCI pour 2019 et 2020, respectivement.

95- **Prend note** du rapport de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Forum sur le tourisme du secteur privé de l'OCI/COMCEC qui s'est tenue le 8 mars 2018 à Istanbul, sous le thème «Le patrimoine culturel en tant qu'outil pour le tourisme durable dans les Pays Membres de l'OCI» **invite** les États Membres à participer à la 7<sup>ème</sup> Réunion du Forum qui se tiendra en 2019 à Istanbul, Turquie.

96- **Invite** les États Membres à encourager leurs institutions concernées, les entreprises

de tourisme et les voyagistes, etc. à poursuivre leurs efforts, notamment en organisant des campagnes de promotion et des visites supplémentaires à Quds al-Sharif pour soutenir les résidents palestiniens d'Al-Quds et à faire preuve de solidarité leur.

97- **Prend note de** l'offre faite par la République islamique d'Iran d'accueillir «la 5<sup>ème</sup> Conférence du Tourisme de Santé des Pays Islamiques» en 2019 et **invite** les États Membres à participer activement à cet événement.

98- **Prend note avec satisfaction** des propositions suivantes du Royaume de Bahreïn :

- Renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé pour diversifier les projets touristiques et attirer plus d'investissements
- Atteindre le maximum d'efficacité, d'efficience et de compétitivité mondiale dans le secteur du tourisme,
- Développer des législations efficaces et modernes pour assurer le flux des investissements touristiques locaux et internationaux
- Améliorer la coordination et la coopération au niveau régional pour utiliser les sites du patrimoine culturel et les réserves naturelles comme attractions touristiques

### **Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Ordre du jour : Point 9)**

99- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 11<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture le 22 février 2018, à Ankara sous le thème «Améliorer la Performance du Marché Agricole : Développer des systèmes d'information sur les marchés agricoles», **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Concevoir des Systèmes d'Information des Marchés (SIM) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées grâce à un appui budgétaire soutenu et à un cadre de suivi et d'évaluation efficace,
- Construire une capacité suffisante pour le suivi des stocks, l'analyse des tendances et les prévisions, ainsi que pour d'autres sujets pertinents, en plus de fournir des informations sur les prix pour un SIM plus performant,
- Relier le SIM à d'autres institutions soutenant le marché et/ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels,
- Former les mécanismes/plates-formes nécessaires pour améliorer la coordination entre les principales parties prenantes et garantir l'examen efficace de la qualité des informations fournies.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

100- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC qui s'est tenue le 20 septembre 2018 sous le thème «Analyse des structures du commerce agroalimentaire afin de promouvoir les réseaux de commerce agroalimentaire parmi les États Membres de l'OCI», **se félicite** de ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer et mettre en œuvre des systèmes d'accès préférentiel aux marchés et des accords commerciaux intra-régionaux et transrégionaux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole,
- Renforcement de la capacité de l'offre et amélioration de la capacité de la demande en rationalisant les mesures non tarifaires (MNT) pour une structure agricole durable parmi les Pays Membres de l'OCI,
- Développer et accroître la connectivité économique ainsi que la connectivité physique et informationnelle afin de réduire les coûts du commerce sur les marchés du commerce agricole pour un développement durable du commerce agricole.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

101- **Invite** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC à participer activement à la 13<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture qui se tiendra le 21 février 2019 à Ankara, sous le thème «Examiner les politiques commerciales agricoles afin de promouvoir l'agriculture intra-OCI» et sa 14<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra le 12 septembre 2019 sous le thème «Accroître la résilience des systèmes alimentaires dans les États islamiques face aux futures crises alimentaires» et appelle également les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire au Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC.

102- **Salue** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé « Réduction des Pertes Post-Récolte dans les Céréales pour Améliorer les Moyens de Subsistance Ruraux » mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec l'Indonésie et le Nigeria,
- Le Projet intitulé «L'Amélioration du Revenu des Petites et Moyennes Exploitations Agricoles dans les États Membres de l'OCI en Réduisant les Pertes dans la

Production Animale» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Brunei Darussalam, la République Arabe d'Égypte, la Malaisie et le Soudan.

103- **Salue également** les efforts de l'Indonésie et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles pour les horticulteurs» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec six autres Pays Membres,
- Le projet intitulé «Améliorer les services de vulgarisation de l'irrigation agricole» mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec la Palestine, le Maroc et la Tunisie.

104- **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir la Huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole au dernier trimestre de 2019 à İstanbul et **invite** les États Membres et les organes et institutions concernés de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC à participer activement à cet événement important.

#### **Allègement de la Pauvreté (Ordre du jour : Point 10)**

105- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 11<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté le 5 avril 2018 à Ankara, sous le thème «Qualité de l'éducation dans les pays membres de l'OCI», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants, en particulier ceux qui enseignent dans les écoles desservant les défavorisés et les plus pauvres, en améliorant les taux de rémunération, les interventions pédagogiques, les incitations à la performance, la formation et la réforme des programmes,
- Accroître l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage grâce à l'adoption et l'usage plus répandu de nouveaux modèles basés sur les technologies de l'information et de la communication (TIC),
- Promouvoir de meilleures possibilités d'apprentissage pour la petite enfance grâce à un enseignement pré-primaire accessible et abordable,
- Assurer un universalisme progressif pour combler le fossé entre les résultats

d'apprentissage des riches et des pauvres,

- Encourager et renforcer la responsabilisation par le biais de l'engagement des parents et de la participation des parents au suivi de l'éducation de leurs enfants et à l'intensification de l'interaction parent-enseignant afin d'améliorer les services éducatifs.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

106- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 12<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté, tenue le 4 octobre 2018 à Ankara, sous le thème «Aptitudes de développement dans les Pays Membres de l'OCI : Formation professionnelle», **salue** les recommandations de politiques suivantes :

- Améliorer l'accès des étudiants/jeunes pauvres à l'enseignement professionnel en éliminant/réduisant les frais de scolarité, en offrant des plans de bourses mensuelles et en fournissant des installations adéquates (logement) pour les étudiants venant de régions éloignées,
- Faire correspondre les compétences enseignées aux institutions d'EFTP aux exigences industrielles grâce à une mise à jour du curriculum axée sur l'emploi et sur la demande et l'amélioration des installations des institutions d'EFTP ainsi que la mise en place d'un centre de formation dans la zone industrielle
- Augmenter à la fois la quantité et la qualité des enseignants dans le secteur de l'EFTP en leur proposant des programmes de développement professionnel, un rattachement industriel et une reconnaissance de leur travail en fonction de la performance,
- Accroître la sensibilisation à l'EFTP et à la reconnaissance sociale de ses diplômés afin d'accroître le nombre d'inscriptions dans les secteurs d'EFTP et de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les diplômés qualifiés.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

107- **Appelle** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté à participer activement à la 13<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 4 avril 2019 à Ankara sous le thème «*Accès aux services de santé dans les Pays Membres de l'OCI : Une approche en faveur des pauvres*», ainsi que sa 14<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra le 26 septembre 2019 sous le thème «Mortalité infantile et maternelle dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait , de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.



108- **Salue également** les efforts de l'Albanie, de la Gambie, de l'Indonésie et du Suriname pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2017 au sein du quatrième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le Projet intitulé «Création d'une Feuille de Route pour un Service Social Intégré pour le Logement» mis en œuvre par l'Albanie en partenariat avec la Turquie et l'Indonésie,
- Le Projet intitulé «Formation sur l'Entrepreneuriat et la Gestion des Petites Entreprises pour les Femmes en Gambie, au Sénégal et au Sierra Leone» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sierra Leone et le Sénégal,
- Le Projet intitulé «Renforcer les Moyens de Subsistance Locales et Durables pour Activer les Pauvres en Ouvrant une Voie de Marketing par le Commerce Électronique» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec le Bangladesh, la Malaisie et le Pakistan,
- Le Projet intitulé «La Professionnalisation de la Garde d'Enfants dans Certains Pays de l'OCI» mis en œuvre par le Surinam en partenariat avec le Nigeria et la Guyane.

109- **Salue également** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les Pays de l'OCI sélectionnés» mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec le Cameroun et le Sénégal.
- Le projet intitulé «Amélioration du système de guichet unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les Pays de l'OCI» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec l'Azerbaïdjan, le Pakistan et le Bangladesh.

*i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)*

110- **Félicite** les États Membres qui ont récemment contribué au FSID, **réitère ses demandes** aux États Membres qui se sont engagés à respecter leurs engagements et **demande** au Groupe de la BID d'en faire un rapport à la prochaine Session du COMCEC sur la manque à gagner pour atteindre le capitale ciblé du FSID.

111- **Rappelle** la résolution pertinente de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC sur les observations des États Membres visant à améliorer les performances du Fonds en matière

d'allègement de la pauvreté, notamment en augmentant la base de projets et la portée du Fonds en se concentrant sur un plus grand nombre de projets, en particulier des projets de petite/moyenne taille financés par des subventions, **réitère sa demande** au FSID de prendre en compte ces observations lors de la planification de ses programmes et activités futurs.

112- **Prend note** des rapports de la BID sur le FSID et le PSDA, reconnaît le progrès réalisé dans le PSDA et demande à la BID de préparer des rapports d'évaluation sur le PSDA, à l'achèvement de ses projets, en fournissant des détails sur les objectifs, les partenaires, les bénéficiaires, les résultats, les leçons retenues, etc. et de les soumettre aux forums appropriés de l'OCI, ainsi qu'aux prochaines réunions du COMCEC.

113- **Demande** au FSID de poursuivre sa politique de soutien aux PME.

114- **Demande également** au FSID d'intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, y compris les ressources gouvernementales, non-gouvernementales et le secteur privé dans les États Membres.

115- **Félicite** les efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) pour mobiliser des ressources provenant de différentes institutions de financement pour la mise en œuvre du Programme Spécial du Développement d'Afrique (PSDA).

116- Rappelant les résolutions pertinentes des 32<sup>ème</sup> et 33<sup>ème</sup> Sessions du COMCEC, **réitère sa demande** à la BID de finaliser l'affectation du financement au projet de renforcement des capacités du SESRIC pour la finalisation réussie du Programme du Coton de l'OCI.

*ii) Programme de l'EPF-OCI*

117- **Apprécie** les efforts continus du SESRIC pour lancer et mettre en œuvre divers programmes de renforcement des capacités dans différents domaines et centres d'intérêt pour les Pays Membres, en vue de renforcer les capacités et la qualité des ressources humaines dans ces pays, et **appelle** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour le programme.

118- **Appelle** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du Programme de l'EPF-OCI.

119- **Demande** au SESRIC de mener davantage de programmes de formation axés sur l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat des femmes dans le cadre de l'EPF-OCI.

*iii) Mise en Œuvre des ODD*

120- **Rappelle** la résolution pertinente de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC, **prend note** de la liste des activités liées aux ODD des Institutions pertinentes de l'OCI en vue de l'application des ODD dans les États Membres et regroupées par le Bureau de Coordination du COMCEC et **appelle** les États Membres et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement à ces activités.

121- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de compiler les activités des institutions de l'OCI concernées par les objectifs de développement durable dans les domaines de la pauvreté, de la santé, de la faim, de l'éducation, de l'égalité des sexes, du travail décent et de la croissance économique, de l'industrie, de l'innovation et de l'infrastructure et du changement climatique.

122- **Prenant note avec satisfaction** du rapport présenté par SESRIC sur l'Enquête des Tendances sur les Priorités dans les ODD des Pays Membres de l'OCI, **demande** au SESRIC de préparer un rapport annuel pour rendre compte des progrès réalisés au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD classés par ordre de priorité tel que décidé par les États Membres, à soumettre aux Sessions Ministérielles du COMCEC, et **demande également** au SESRIC d'accorder une importance particulière au développement des capacités statistiques des Bureaux nationaux de Statistiques des États Membres dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques de l'OCI (StatCaB).

**Renforcement de la Coopération Financière (Ordre du jour : Point 11)**

123- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 10<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Coopération Financière le 29 mars 2018 à Ankara sous le thème «Rôle du Sukuk dans les marchés de capitaux islamiques», **salue** ses recommandations de politiques :

- Développer un cadre juridique et réglementaire habilitant pour les marchés de capitaux islamiques et promouvoir une collaboration solide entre les principaux acteurs du marché dans le but d'améliorer l'écosystème pour l'émission de Sukuk,
- Améliorer l'infrastructure du marché et, le cas échéant, le cadre fiscal existant pour l'amélioration de l'émission de Sukuk,
- Développer une base de liquidités durables pour le soutien de la demande d'actifs de façon conforme à la Charia, et faciliter la diversification des acteurs du marché du côté de la demande sur le marché du Sukuk,

- Promouvoir un approvisionnement durable en émission de Sukuk auprès du secteur privé, dans le but de favoriser la diversification des participants du secteur industriel du côté de l'offre et d'élargir la courbe de rendement de référence,
- Développer un processus de gouvernance de Charia sans faille dans le but d'accélérer le délai d'émission de Sukuk, améliorer la clarté des structures de Sukuk, promouvoir l'innovation des produits, renforcer la confiance des marchés et augmenter la sensibilisation au marché parmi les professionnels du secteur industriel.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

124- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 11<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Coopération Financière le 25 octobre 2018 à Ankara sous le thème «Gestion des Fonds Islamiques», **salue** ses recommandations de politiques :

- Développement de mesures clés (plans directeurs, activités promotionnelles, etc.) pour soutenir un écosystème viable pour les fonds islamiques,
- L'élaboration d'un cadre solide de réglementation, de surveillance et de Charia pour assurer la conformité, la croissance et la protection de tous les intérêts des parties prenantes, en particulier des investisseurs,
- Encourager la création de fonds institutionnels pour augmenter la demande de fonds islamiques,
- Encourager l'élaboration d'un cadre fiscal favorisant l'obtention d'engagements fermes de l'offre et de la demande afin de promouvoir un positionnement concurrentiel des fonds islamiques.

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

125- **Appelle** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, à participer activement à la 12<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail qui se tiendra le 28 mars 2019 à Ankara sous le thème «Financement de l'infrastructure par le biais des Finances Islamiques», et sa 13<sup>ème</sup> Réunion qui se tiendra le 17 octobre 2019 sous le thème «Améliorer le secteur Takaful dans les Pays Membres de l'OCI» et **appelle également** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière.

126- **Salue** les efforts du Nigeria et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation et Directives sur l'Émission de Sukuk» mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Gambie et le Togo,
- Le projet intitulé «Amélioration de la Protection des Consommateurs Financiers dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par la Turquie, en partenariat avec 11 autres Pays Membres.

*i) Forum des Bourses de Valeurs OCI*

127- **Salue** le rapport de la 12<sup>ème</sup> Réunion du Forum des Bourses de l'OCI, organisée par Borsa İstanbul le 11 septembre 2018, à İstanbul.

128- **Prend note** de la décision du Forum de le renommer «Forum des Échanges OIC (OICEF).»

129- **Prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des échanges de l'OCI sur les efforts du Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux pour accélérer le projet d'Échanges d'or de l'OCI en utilisant les infrastructures de négociation et de conservation nouvellement développées de Borsa İstanbul avant la création de l'Échange d'Or de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum de finaliser les préparatifs techniques en vue de la création de l'Échange d'Or de l'OCI et d'en faire un rapport à la 35<sup>e</sup> session du COMCEC.

130- **Invite** les États Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux de finaliser les travaux nécessaires en accélérant l'harmonisation des cadres réglementaires.

131- **Salue** la proposition de Borsa İstanbul en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, d'accueillir la 13<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2019 à İstanbul et **demande** à tous les États Membres de prendre part activement à cette Réunion.

132- **Demande** à Borsa İstanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, en coopération avec la BID, de continuer à travailler à la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels et de développer des produits et services efficaces fondés sur l'Indice.

133- **Invite également** les États Membres à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les Indices, y compris la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 et de ses sous-indices potentiels qui incluent mais ne se limitent pas à la publication de l'Indice sur les sites officiels de leurs Bourses.

*ii) Coopération entre les Organismes de Réglementation des Marchés de Capitaux*

134- **Salue** le rapport de la 7<sup>ème</sup> Réunion du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, qui a été accueilli par le Conseil des Marchés de Capitaux de la République de Turquie le 8 novembre 2018 à Ankara.

135- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement des marchés et la littératie financière, et **appelle** les États Membres à soutenir les efforts du forum en participant à ses réunions, contribuant ainsi à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

136- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC, la Session **prend note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des Régulateurs des Marchés des Capitaux du COMCEC sur la création de la plate-forme électronique COMCEC Real Estate/COMCEC Real Estate Exchange entre les États Membres intéressés de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum/Forum de finaliser les préparatifs juridiques, administratifs et technologiques pour la mise en place de la plate-forme d'échange électronique immobilière/COMCEC Real Estate Exchange avant la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

137- **Rappelant** la résolution pertinente de la 33<sup>ème</sup> Session du COMCEC, la Session **invite** les États Membres intéressés à participer activement à la création de la Plate-forme électronique du COMCEC Real Estate/Bourse immobilière du COMCEC et les a invités à identifier leurs organismes agréés et à les informer au Secrétariat du Forum avant la 35<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

138- **Salue** l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 8<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2019, et **demande** à tous les États Membres de participer activement à cette Réunion.

*iii) Coopération entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires*

139- **Prend note** du communiqué de la 16<sup>ème</sup> Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres de l'OCI, organisée par la Banque Centrale de Turquie à Antalya/Turquie les 23-25 septembre 2018 et **prend note également** de la décision de ladite Réunion de continuer ses activités en tant que «Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC.»

140- **Salue** l'offre de la Banque centrale de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC, d'organiser sa 1<sup>ère</sup> réunion en 2019 et **invite** tous les États Membres à participer à cette Réunion.

141- **Félicite** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des États Membres sur les différents aspects de la coopération et **demande** au SESRIC de poursuivre l'organisation de telles activités pour les institutions compétentes des États Membres.

**Échange de Vues sur la «Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI» (Ordre du jour : Point 12)**

142- **Salue** les Recommandations de Politiques sur «la Facilitation du Commerce : Amélioration des systèmes de gestion des risques douaniers dans les États Membres de l'OCI.»

(Réf. : Document Code OCI/COMCEC/.....)

**Thème de la prochaine Session d'Échange de Vues**

143- **Décide** de «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques» comme thème pour la Session d'Échange de Vues à la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC et **demande** au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture lors de sa 13<sup>ème</sup> Réunion, en coopération avec les institutions de l'OCI concernées, de proposer des recommandations de politiques concrètes sur ce sujet et d'en faire un rapport à la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

**Date de la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC (Ordre du jour: Point 13)**

144- **Décide** que la 35<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi aura lieu les 24-25 avril 2019 à Ankara, Turquie et que la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC aura lieu les 25-28 novembre 2019 à Istanbul, Turquie.

**Questions Diverses (Point de l'Ordre du Jour : 14)**

145- **Appelle** les Pays Membres à signer et à ratifier les statuts du Centre du Travail de l'OCI à Bakou, en Azerbaïdjan.

-----  
-----